

Image not found or type unknown



Régularisation avec son vrai nom de famille

Par **hum133**, le **05/12/2012 à 12:22**

Bonjour, un étranger brésilien avec fausse identité portugaise remplissant toutes les conditions de régularisation selon la nouvelle circulaire de Nov 2012(travaillant en France en CDI depuis 5 ans avec fiches de payes, bail de location, impôts payés,etc.), peut-il avoir une carte de séjour avec sa vraie identité?

Par **kmla**, le **05/12/2012 à 12:57**

Bonjour,

Les fiches de paie sont au nom de sa fausse identité?

Par **hum133**, le **05/12/2012 à 13:02**

bonjour kmla, oui en effet tous les documents sont au nom de la fausse identité.

Par **amajuris**, le **05/12/2012 à 15:07**

bjr,
suivant l'adage la fraude corrompt tout, la demande ne peut se faire que sous la fausse identité utilisée pendant son séjour en france et dont il possède les preuves.

sinon cela signifierait que l'identité d'une personne n'a aucune valeur et que chacun peut demander un droit avec l'identité d'un autre.
cdt